



DELIBÉRATION N° 100/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2023.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT - Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT - Mme Colette DESJOURS - M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM - Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial de la ville de Volvic du 14/9/2023,

M. Laurent THEVENOT, Maire, expose à l'assemblée,

1 - Dans le cadre de mobilités, il convient de créer :

- Un emploi permanent pour satisfaire aux besoins du service éducation enfance et jeunesse afin d'effectuer les missions suivantes étant précisé que celles-ci peuvent être assurées par un agent du cadre d'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (filière technique) :

- entretenir les locaux et le matériel de l'ensemble des bâtiments communaux auxquels l'agent est affecté ;
- participer à la préparation et à la distribution des repas dans le respect des règles d'hygiène de la restauration collective, sous la direction du chef de cuisine ;
- assurer l'accompagnement des enfants pendant les temps périscolaires.

En effet, l'agent en poste jusqu'à présent disposait du grade d'adjoint technique alors que la personne dont le recrutement est envisagé dispose du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

- Un emploi permanent pour satisfaire aux besoins du Service Ressources Humaines afin d'effectuer les missions suivantes étant précisé que celles-ci peuvent être assurées par un agent du cadre d'emploi de rédacteur (administrative) :

- Participer à la gestion des ressources humaines de la collectivité ;
- Contribuer à assurer la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;

- Gestion du processus de paie.

En effet, l'agent en poste jusqu'à présent disposait du grade d'adjoint administratif alors que la personne dont le recrutement est envisagé dispose du grade de rédacteur territorial.

Ces créations n'impliquent pas l'inscription de crédits supplémentaires au budget 2023 et ne modifient pas le nombre d'agents employés jusqu'alors par la Commune.

2 - Pour répondre aux besoins des usagers de l'Ecole Municipale de Musique de Volvic, il est proposé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet qui est actuellement à 10h par semaine à 14h par semaine afin d'effectuer les missions de professeur de musique.

3 - Par délibération n°125/2020 du 3 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la création d'un emploi non permanent à temps complet dans le grade d'adjoint du patrimoine territorial afin de mener à bien l'opération de récolement et inventaire des collections du Musée Sahut de Volvic, pour une durée prévisible de 3 ans, soit du 16 décembre 2020 au 15 décembre 2023 inclus.

Cette opération de récolement et d'inventaire des collections du Musée Sahut n'étant pas terminée, il est nécessaire d'autoriser la prolongation de cet emploi pour une durée de 3 ans à compter du 16 décembre 2023.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **par 24 voix « pour » et 3 « abstentions », AUTORISE :**

- à compter du 1^{er} octobre 2023, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet affecté au service Éducation-Enfance-Jeunesse ;
- à compter du 1^{er} octobre 2023, la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet affecté au service Ressources Humaines ;
- à compter du 1^{er} octobre 2023, la modification, dans les conditions exposées ci-dessus, d'un poste permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 14 h par semaine affecté à l'Ecole Municipale de Musique de Volvic ;
- à compter du 16 décembre 2023, la création d'un emploi non permanent à temps complet dans le grade d'adjoint du patrimoine territorial affecté au Musée Sahut pour une durée de 3 ans, soit du 16 décembre 2023 au 15 décembre 2026 inclus.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 26/9/2023
Publié ou notifié
Le : 26/9/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

